

Caen université sous le régime de l'autonomie

=

lieu de harcèlement, droits non respectés

Cas exemplaire de Dominique LAUVERNIER Prag affecté par le MESR sur un poste à profil « études théâtrales » en 2003, à destination du Département des Arts du spectacle. Il s'est vu exclu de cette affectation, en interne par l'UCBN, en 2010, et le volume horaire qu'il assurait est attribué depuis à des non-titulaires - d'un point de vue budgétaire, pur gaspillage (puisqu'il est payé pour des cours qui n'existent pas, comme on va le voir).

En effet depuis 2008-2009, malgré ses demandes réitérées pour avoir un service complet, il est en sous-service croissant (68.5h etd, 214.5, 270, 246, 378 cette année en mai, sur un total annuel dû de 384h) avec depuis 2010-2011 création par l'UFR des Sciences de l'Homme de cours de soutien en « présentiel » et en ligne, objets de graves dysfonctionnements, malgré ses avertissements répétés : absence d'information au public et d'organisation, absence de tout public. En 2012-2013 c'est un service complet dans le cadre des « missions prioritaires de l'université, remédier à l'échec des étudiants particulièrement de L1, et s'ouvrir à l'international » qui lui est confié par l'UFR, ZERO étudiant à ces « cours » ! **Au total ces sous-services et absences de service se montent à plus de 3 ANS de TRAITEMENT d'agrégé au 11^{ème} échelon, soit un minimum de 120.000€ environ net, pour un total à ce jour de 1183h etd sans aucun public !**

Mai 2013 = 7^{ème} année de harcèlement pour Dominique Lauvernier. Tous les moyens sont bons pour obtenir son silence sur cette situation, le dossier est accablant pour l'UCBN, en voici des exemples :

- En dernier lieu, les mensonges de la Direction de l'université dans les articles de presse de 2013 (*Liberté* 289 février et *Ouest-France* 2 mai):
 - Le VP, laissant entendre qu'il a refusé ses cours ;
 - Le Président), affirmant la présence d'étudiants ;
 - La Directrice Générale des Services met en cause ses qualités professionnelles, se justifie par une fausse déclaration sur son service de cette année et déclare qu'il était « facile de le sortir des équipes vu son statut » (??? *C'est ça l'université « autonome » ?*).Ce alors que l'UCBN a été condamnée cette année par le TA pour retenue illégale sur les heures non-attribuées à Dominique Lauvernier en 2011-2012 – voir plus loin.
- Utilisation de faux en écriture, de faux effectifs d'étudiants inscrits (gonflés) et de témoignages sans preuve dans des rapports administratifs à répétition au MESR.
- Poursuivi en diffamation pour avoir osé informer ses collègues de sa situation de sous-service et de la nécessité d'y remédier (« j'ai eu beau vouloir le laisser en sous-service », écrivait sa Directrice en 2009 dans un rapport).
- Aucune suite donnée à ses demandes de protection fonctionnelle (3 janvier 2011) et ses saisines du CHS/CHSCT (2011, 2013).
- Signalé par le Bureau National du SNESup au MESR le 18 novembre 2011 comme "fonctionnaire en danger grave", sans suite donnée par l'UCBN.
- Tentative de mise en congé maladie longue durée en 2011-2012, le Comité médical départemental l'a déclaré « apte à toutes les fonctions ».
- Dans ce cadre : Fausse déclaration d'un arrêt de travail qu'il aurait occasionné par la Présidente de l'UCBN à la Préfecture, et ...
- Fausse déclarations du médecin du personnel de l'UCBN dans un rapport à la Préfecture.

- Refus de communication des pièces à charge et des prétendues preuves.
- Refus de donner un récépissé pour consultation de son dossier administratif.
- Absence quasi systématique de réponse à tous ses courriers et courriels depuis 2008.
- Isolement de toute équipe (exclusion des réunions du département sous menace d'appel au service de sécurité après que Dominique Lauvernier ait défendu les droits d'un collègue EC - *ledit département, en toute illégalité, avait tenté de mettre ce collègue à 50% de son service et de son traitement*). Dominique Lauvernier n'a eu aucun contact avec ses collègues cette année 2012-2013 où il a assuré ses « cours » « missions prioritaires » devant des chaises vides.
- Imposition de salles sans l'équipement nécessaire à ses cours.
- Mise en ligne de CR d'UFR diffamant Dominique Lauvernier accessibles à tous sur le web.
- Enquête diligentée sur Dominique Lauvernier par le Président de l'UCBN sans consulter ni même avertir l'intéressé pour se couvrir devant le MESR suite à son recours du 30 juillet 2012 auprès du Président de la République.
- Tentative de traduction devant le conseil de discipline, avec publicité nominative, 2 juillet 2012.
- Tentative de retenue sur traitement de 149h en octobre 2012 sur les cours que l'UCBN ne lui avait pas attribués, **condamnée par le TA, suite au recours présenté Me Héryn avocate du SNESup.**
- en juin 2013 :
- Nouvelle note administrative avec critiques très vives, prétendant notamment pour cette année des difficultés avec ses étudiants (les chaises vides ???) et ses collègues !
- -refus par la Présidence de lui assurer la protection fonctionnelle et refus de la présence d'un délégué syndical national à l'entretien auquel elle le convoquait avec la DGS de l'UCBN

L'impact de tous ces actes et de la nécessité pour Dominique Lauvernier de défendre est considérable sur ses ressources financières, avec un endettement qui risque de le contraindre à vendre son patrimoine.

En conclusion, mise en danger de sa réputation, de ses ressources et biens, de sa santé même.

L'UCBN tente de se justifier par une prétendue grave insuffisance professionnelle de Dominique Lauvernier (« cours vides de tout contenu », etc.), mais n'a jamais pu en fournir la moindre preuve depuis 2008 !

Agrégé de Lettres classiques, Dominique LAUVERNIER achève un doctorat à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes (Paris) sur la *reconstitution virtuelle des théâtres de la Cour de France*, et conduit une activité de recherche conséquente et originale, très appréciée par la communauté scientifique :

- Communications soumises à 3 colloques internationaux pour 2014 (« le sujet de votre présentation ouvre de belles perspectives », dernier avis reçu)
- Depuis 2009-2010: 18 communications, dont 12 en colloques internationaux (8 à l'étranger, Oxford inclus, toutes en anglais), 2 chapitres dans des ouvrages collectifs.

« Cher Dominique, de ma part et de la part de mes étudiants <de L>, un grand merci pour

votre formidable conférence au café de l'Opéra, les étudiants ont été très marqués par vos connaissances et les techniques mises en place. Vous montrez un grand savoir.

[...] quand ce sera le bon moment, nous pourrions nous entretenir sur des travaux communs, je pense qu'un teaser qui pourrait être proposé à Arte ou Canal plus, serait une bonne accroche ? » (courriel d'une EC Directrice de Département, avril 2013). Seule la Direction de l'Université de Caen n'est pas de cet avis !

Plainte en harcèlement moral au travail (pénal) a été déposée contre l'UCBN; le Parquet a ouvert le 28 janvier 2013 une enquête de police.

Dominique Lauvernier demande à ses camarades et collègues leur soutien dans ce combat pour :

- faire reconnaître ses droits,***
- veiller à une gestion responsable des emplois,***
- dans l'intérêt de tous, faire lever le tabou sur le harcèlement à l'université.***